

Arrêté n°24-1348
Publié le 02 mai 2024



OBJET :

RD n° 67 du PR 8+160 au PR 11+160 - Hors agglomération
Communes de PRUNAY-CASSEREAU et SASNIERES
Travaux départementaux d'entretien et d'exploitation : réalisation d'un enduit

- Alternat manuel par piquets K10
- Réglementation de la circulation avec déviation

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIR-ET-CHER

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation des routes et autoroutes

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifiée et complétée, 1ère et 8ème parties

Vu l'arrêté en date du 18 août 2021 donnant délégation à Monsieur Julien LEDET, Responsable de la Division Routes Nord

VU l'avis favorable Madame le Maire d'AMBLOY en date du 22 avril 2024,

VU l'avis favorable Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest en date du 30 avril 2024,

VU l'avis favorable Madame le Maire de SASNIERES en date du 22 avril 2024,

VU l'avis favorable Monsieur le Maire de PRUNAY-CASSEREAU en date du 30 avril 2024,

Vu la demande de l'entreprise Parc Routier Départemental chargée de réaliser les travaux pour le compte de Parc Routier Départemental, en date du lundi 15 avril 2024

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'interdire la circulation des véhicules sur la RD n° 67 du PR 8+160 au PR 11+160 afin de permettre l'exécution des travaux cités en objet et que celle-ci peut être déviée sans difficulté

ARRETE

ARTICLE 1

La circulation sera interdite sur la RD n° 67 du PR 8+160 au PR 11+160 durant 2 semaines entre le lundi 13 mai 2024 et le vendredi 24 mai 2024 .

Des panneaux d'information à l'attention des usagers seront mis en place 10 jours avant le début des travaux.

*DDIRECTION GENERALE ADJOINTE LOIR-ET-CHER DURABLE - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITES*

Conseil départemental de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex
Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.21 - www.le-loir-et-cher.fr
Division Routes Nord 2 rue du Cheval Blanc - BP 92 41106 VENDOME
Tél : 02.54.67.19.40 - Fax : 02.54.67.45.70

ARTICLE 2 Arrêté n°24-1348

Publié le 02 mai 2024

Pendant la durée de l'interdiction de circulation, les véhicules seront déviés, dans les 2 sens de circulation, par RD108, RN10, RD79, conformément au plan joint.

L'entreprise sera tenue de contacter la Division Routes Nord dès le début de son intervention.

ARTICLE 3

Un alternat manuel par piquets K10 sera utilisé suivant les nécessités du chantier

ARTICLE 4

La signalisation réglementaire se rapportant au chantier sera mise en place par les soins de l'entreprise chargée des travaux et à ses frais et celle relative à la déviation sera mise en place par les soins de la Division Routes Nord.

La signalisation sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Partie 8). Elle devra être adaptée en permanence à la nature des dangers et à l'importance des contraintes qui la justifient.

L'entreprise sera responsable :

- du maintien et du parfait entretien de la signalisation et de la réglementation de la circulation
- de tout incident ou accident résultant directement ou indirectement du non respect des prescriptions, objet du présent arrêté.

Dans le cadre des actions de surveillance du réseau confiées à la Division Routes Nord, celle-ci peut être amenée, en cas de signalisation non réglementaire ou inadaptée, à informer le maître d'ouvrage des difficultés générées, à interrompre le chantier ou à prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires.

ARTICLE 5

La circulation pourra être rétablie sans préavis dans la mesure où l'état d'avancement des travaux le permettra.

ARTICLE 6

Cet arrêté devra être affiché à chaque extrémité du dispositif de la déviation.

ARTICLE 1 Arrêté n°24-1348

Publié le 02 mai 2024

Le présent arrêté sera publié conformément à la loi en vigueur.

Un exemplaire sera adressé à :

- Conseil départemental de Loir-et-Cher - Chef de la Division Routes Nord - 2 rue du Cheval Blanc - BP 92 - 41106 - VENDOME
- ERC41 - Direction des Transports et des Mobilités Durables - 15, mail Clouseau - 41000 BLOIS
- Territoires Vendômois Services MOVE - Parc Ronsard - BP 20107 - 41106 VENDOME Cédex
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Loir-et-Cher - 16 rue Signeux - 41013 BLOIS cédex
- Monsieur le Chef du Détachement des Territoires - Unité Motocycliste zone CRS - 85 rue Bergson - BP 209 - 37542 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
- DOTC BEAUCE SOLOGNE - 5 avenue Montesquieu - BP 36704 - 45067 ORLEANS cédex 2
- Le Maire de la commune de PRUNAY-CASSEREAU
- Le Maire de la commune de SASNIERES
- Entreprise Parc Routier Départemental - 79, avenue de Chateaudun - 41000 BLOIS
- Monsieur le Médecin-Chef du SAMU - Mail Pierre Charlot - 41000 BLOIS
- Monsieur le Directeur Départemental du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher - 11-13 avenue Gutenberg - BP 31059 - 41010 BLOIS Cedex
- Madame le Maire d'AMBLOY
- Direction Interdépartementale des Routes Nord-Ouest
- Madame le Maire de SASNIERES
- Monsieur le Maire de PRUNAY-CASSEREAU

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Signé électroniquement par
: Julien Ledet
Date de signature :
02/05/2024
Qualité : DRN - Chef
division

"Dans un délai de deux mois à compter de la publication, le présent arrêté peut faire l'objet des voies de recours de droit commun contre les décisions administratives. Celles-ci peuvent s'exercer :

- soit directement auprès du Tribunal Administratif,
- soit auprès du Président du Conseil départemental qui dispose d'un délai de deux mois pour statuer.

Au terme de ce délai, il est possible, dans les deux mois, de déposer un recours contentieux devant le Tribunal Administratif territorialement compétent."

DDIRECTION GENERALE ADJOINTE LOIR-ET-CHER DURABLE - AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE
DIRECTION DES ROUTES ET DES MOBILITES

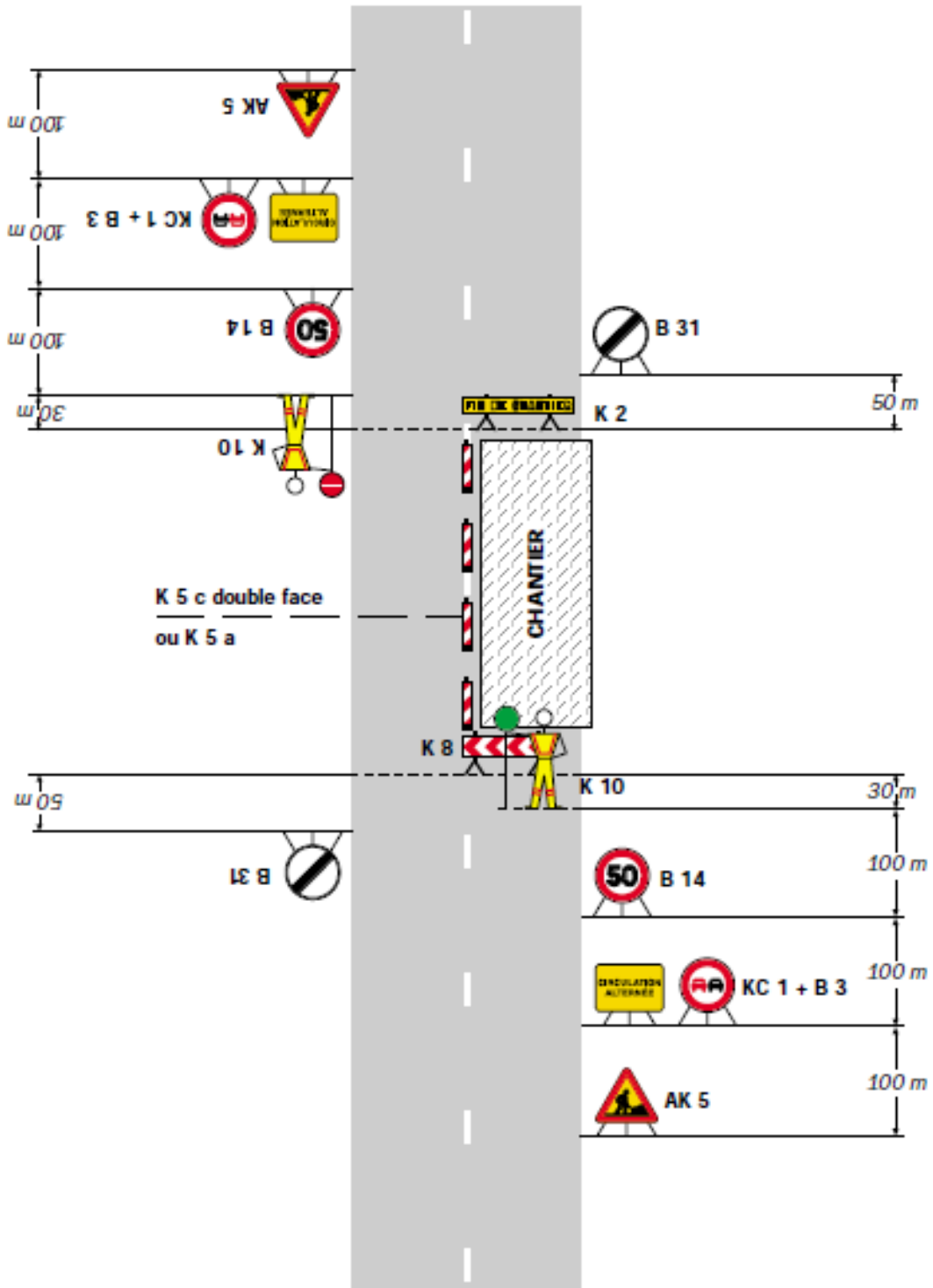
Conseil départemental de Loir-et-Cher - Hôtel du Département - Place de la République, 41020 Blois Cedex
Tél : 02.54.58.41.41 - Fax : 02.54.58.42.21 - www.le-loir-et-cher.fr
Division Routes Nord 2 rue du Cheval Blanc - BP 92 41106 VENDOME
Tél : 02.54.67.19.40 - Fax : 02.54.67.45.70

Chantiers fixes



Alternat par piquets K 10

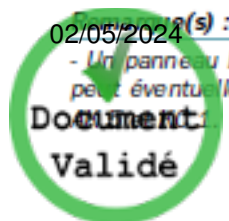
Circulation alternée
Route à 2 voies



DN2410070AT

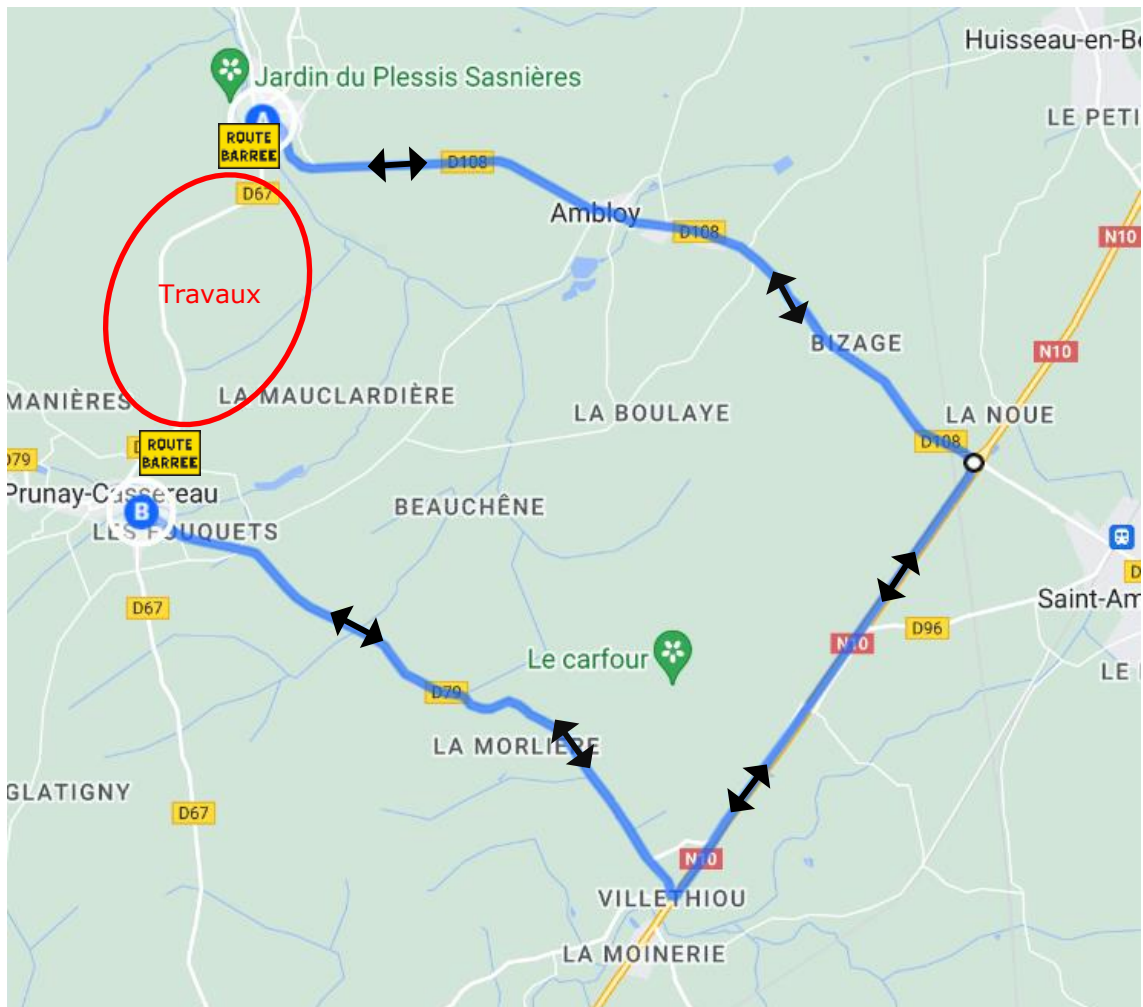
02/05/2024(s) :

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h
peut éventuellement être intercalé entre les panneaux



Déviation de la RD67 section Sasnières à Prunay-Cassereau*

*plan informatif ne comprenant pas la signalisation réglementaire



DN2410070AT

02/05/2024

